

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 – 152 du 09 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Novembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – V. CERF – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. A. CHAUSSOY – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. BRONNIART – P. COLLE – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – J.M. LECORNET

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. B. DE REU

M. J. MAUREUR, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. V. CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE

M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

M. J.M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE

OBJET : Participation au Festival « Le Printemps des Inouïes » - Saison 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la volonté de l'Intercommunalité de s'inscrire dans une démarche culturelle en partenariat avec d'autres acteurs du territoire pour procéder à la diffusion de spectacles vivants et pour faire découvrir toutes formes d'art.

A ce titre, depuis plusieurs années, l'Intercommunalité accueille chaque année des spectacles de musique classique dans le cadre du Festival des Inouïes qui rayonne sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais. Monsieur le Président précise que ce Festival est une initiative du Département du Pas-de-Calais et qu'il est animé par l'Association « Musique en Roue Libre ».

Monsieur le Président expose ensuite la proposition faite à l'Intercommunalité de participer à un travail de création artistique avec l'Association « Musique en Roue Libre » dans le cadre d'une action intitulée «Le Printemps des Inouïes». Ce travail consisterait à créer un opéra pour enfants dans quatre lieux différents s'ancrant sur le territoire du Pas de Calais. Des ateliers de création se mettraient en place auprès d'enseignants et d'élèves volontaires issus de classes des territoires des intercommunalités d'Artois Com, des Vertes Collines du Saint-Polois, de Saint Omer et du Sud Artois.

Ce travail serait clôturé par la production d'un spectacle dans chaque Intercommunalité s'adressant à un large public dans une ou deux représentations.

Monsieur le Président indique que ce projet est financé en majeure partie par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais puisque cette création fait partie de la programmation culturelle départementale. L'intercommunalité soutiendrait cette action en la cofinçant à hauteur de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la participation de l'Intercommunalité au projet culturel financé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre du Festival «Le Printemps des Inouïes» ;
- d'approuver la proposition artistique faite par l'Association Musique en Roue Libre ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'Association Musique en Roue Libre et l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'approuver la participation financière sollicitée par l'Association Musique en Roue Libre ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 décembre 2015 et par transmission au service du contrôle de légalité en Préfecture le 9 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 décembre 2015 et transmission
en Préfecture le 9 décembre 2015

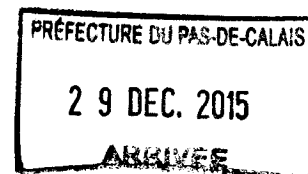
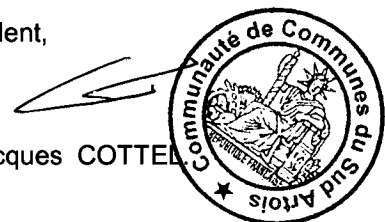
Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL



PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

29 DEC. 2015

ARRIVÉE